

# COMMENT ACCÉDER AUX DONNÉES ÉPIDÉMIOLOGIQUES DES ARTISANS RETRAITÉS DU PROGRAMME ESPrI ?

## ESPrI, c'est quoi ?

Le programme **Épidémiologie et surveillance des professions indépendantes (ESPrI)** a pour vocation de produire des données utiles à la surveillance post-professionnelle de la santé chez les artisans et artisanes à partir d'une cohorte de personnes en retraite. Le programme ESPrI a été mis en place en 2005 en collaboration avec la CNAM.

### Le programme a permis :

- de repérer des artisans retraités ayant été exposés à l'amiante au cours de leur carrière professionnelle afin de leur faire bénéficier d'un suivi médical ;
- d'estimer à partir des données observées la prévalence de l'exposition professionnelle à l'amiante, et à d'autres nuisances cancérigènes comme la silice, dans la population des artisans et la décrire par sexe, secteur d'activité et profession ;

- d'étudier la mortalité et les causes de décès des artisans retraités en lien avec les expositions professionnelles passées à certains cancérigènes ; la survenue d'événements de santé comme le cancer et les effets sur la santé des expositions professionnelles passées ;
- d'étudier la réparation des artisans retraités par une reconnaissance d'une pathologie en lien avec une exposition passée à l'amiante à travers l'étude du recours au Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA).



### POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-agents-physiques/amiante/articles/programme-de-surveillance-post-professionnelle-des-artisans-ayant-ete-exposes-a-l-amiante-espri>

## Quelles données anonymisées sont disponibles ?

### DONNÉES PROFESSIONNELLES : 9 090 RETRAITÉS

- **Autoquestionnaires** : calendriers de carrières complètes codés en CITI/ CITP/NAF/PCS
- **Expertise - Matrices emplois-expositions** : 42 indicateurs d'exposition à l'amiante et à la silice (intensité, fréquence, probabilité, durée, indice cumulé, niveau d'exposition...)

### MÉDICO-SOCIAL : 7 845 RETRAITÉS

**FIVA**<sup>1</sup> : dépôt ou non de dossier au FIVA avant 2016, origine de la demande, causes, indemnisation

### MORBIDITÉ : 7 544 RETRAITÉS

**SNDS**<sup>2</sup> : données de consommation de soins, de médicaments, etc. entre 2009 et 2017, historique des ALD<sup>3</sup> jusqu'à 2017

**PMSI**<sup>4</sup> : données d'hospitalisations entre 2009 et 2017, dates de début et fin de séjour, diagnostic principal relié ou associé codés en CIM-10

**Cancers** : incidents pour 16 localisations entre 2011 et 2017, année du 1<sup>er</sup> séjour à l'hôpital ou de mise en ALD associée

### MORTALITÉ : 8 814 RETRAITÉS

**RNIPP, CépiDC** : statuts vitaux, dates et causes de décès jusqu'au 31 octobre 2016

L'équipe de coordination ESPrI a pour rôle d'apporter un appui à l'exploitation des données collectées dans le programme (définition de la population d'analyse, limites des variables disponibles, aspects liés à la représentativité, code et programmes facilitant l'exploitation des données...).

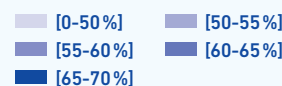
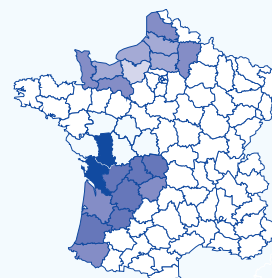


### QUELLE EST LA POPULATION D'ÉTUDE ?

→ **Nouveaux retraités**  
entre 2004 et 2008,  
22 départements

→ **9 090** retraités hommes  
et femmes inclus,  
60 % de participation

→ **73 ans** en moyenne en 2023



1 Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante

2 Système National des Données de Santé en respectant les référentiels sécurité

3 Affection Longue Durée

4 Programme de Médicalisation des Systèmes d'Informations

## COMMENT ACCÉDER AUX DONNÉES ÉPIDÉMIOLOGIQUES DES ARTISANS RETRAITÉS DU PROGRAMME ESPrI ?

### Quelles sont les étapes successives afin d'accéder aux données ?

L'accès aux données du Programme ESPrI comprend 4 étapes préalables :

- 1 **La soumission d'une proposition** de projet d'étude par le demandeur
- 2 **L'évaluation de la proposition de projet** d'étude par l'équipe responsable d'ESPrI en accord avec la CNAM
- 3 **L'obtention des autorisations légales** des autorités chargées de la protection des données à caractère personnel
- 4 **La formalisation d'un accord entre le demandeur** et Santé publique France si le projet est validé

Un projet d'étude est un projet scientifique ayant des objectifs et une méthodologie bien définis, concernant l'ensemble des participants ou une partie, avec un accès à une liste limitée et justifiée de données permettant de répondre aux objectifs.

Sont concernés les projets d'études en lien avec la santé et les expositions professionnelles et relatifs à :

- la recherche épidémiologique ;
- la santé publique ;
- la surveillance épidémiologique.

#### EXEMPLES DE PROJETS :

- évaluation de l'exposition professionnelle des artisans retraités d'ESPrI aux poussières de bois en appliquant la MEE Matgéné ;
- exposition aux solvants des artisans retraités d'ESPrI atteints de maladie de Parkinson ; etc.

### QUI PEUT DEMANDER L'ACCÈS ET COMMENT ?



Tout utilisateur de données à visée scientifique hors proposition d'intervention au sein de la population des retraités de l'étude.

La proposition d'un projet d'étude doit comprendre l'ensemble des éléments nécessaires à son évaluation scientifique et technique :

- **une description du projet de recherche** (objectifs, contexte, méthodes, résultats, calendrier, données demandées) ;
- **une présentation de l'équipe demandeuse** (institution, responsable, membres des équipes, expériences, publications) ;
- **les modalités mises en œuvre pour l'exploitation des données** dans le cadre de la réglementation permettant le respect de la sécurité et confidentialité des données : autorisation Cnil, engagement de conformité à une méthodologie de référence (MR).

Pour l'accès aux données, vous devez remplir 3 formulaires simples et rapides.

Adressez votre demande de formulaires à : [espri@santepubliquefrance.fr](mailto:espri@santepubliquefrance.fr)